

## **SECTION YONNE**

Auxerre, le 16 janvier 2015

### **CAP Locales – Mouvement B et C du 1er mars 2015**

Les CAPL ont été convoquées le 16 janvier 2015 pour entériner les affectations des agents de catégorie B et C au mouvement complémentaire du 1er mars 2015.

Participaient à ces mouvements locaux les agents nouvellement affectés dans l'Yonne au 1er mars 2015, et les agents qui souhaitaient changer de structures ou spécialités.

La direction a anticipé pour ces CAP locales les suppressions et les redéploiements d'emplois entérinés lors du comité technique du 13 janvier 2015, ce qui a de fait bloqué certains mouvements.

Solidaires Finances Publiques a rappelé que les évolutions au niveau des mutations décidées par la Direction Générale ne favorisaient pas toujours la compréhension des mouvements et des règles de mutation.

Solidaires Finances Publiques a demandé à nouveau que la direction locale communique la liste de tous les postes identifiés vacants et les communique aux agents avant que ceux-ci ne fassent leur demande de mutation.

Le Président aurait souhaité davantage de souplesse au niveau des règles pour pouvoir disposer au mieux de ses agents (dans l'intérêt des agents ou dans l'intérêt des services?). Sans vouloir prêter de mauvaises intentions au président de ces CAP, nous avons rappelé que les agents avaient la liberté de choisir leur RAN et qu'il était aléatoire de demander un département étendu avec un risque de se retrouver affecté sur une résidence non souhaitée. Concernant la situation des ALD et des surnombres, nous avons indiqué qu'il s'agissait souvent d'une situation subie et non choisie.

Solidaires Finances Publiques a insisté sur le fait qu'il y avait trop d'emplois vacants et que même si notre ministère n'était pas prioritaire, il faudrait plus de recrutements aux différents concours nationaux.

Pour ces mouvements locaux, Solidaires Finances Publiques a demandé que la direction fournisse en amont des CAP:

- la liste des postes vacants
- la liste des agents ayant fait une demande de départ en retraite

La direction s'est engagée à nous communiquer tous les postes vacants par catégorie à l'issue de ces CAP et à modifier les prochains documents de travail sur les mutations qui étaient erronés et qui n'étaient pas d'une grande lisibilité.

Lors des ces CAP locales, les affectations suivantes ont été actées:

Catégorie C :

SCHOTT Laurence : SIP Auxerre  
BRETIN Pascal : PRS  
STEMPFEL Paul-Henri : Trésorerie Vermenton  
PIZZUTO Marc : SPF Joigny (régularisation)  
CANTERINI Françoise : SIE Sens  
SAINT-JORRE Stéphanie : SIP Sens  
DROCHE Stéphanie : Trésorerie Chablis

Catégorie B:

BAVOIL Patricia: Auxerre EH avec sursis d'installation au 31/08/2015  
MARYNOWSKI Patricia : SIE Sens  
DESPLANCHES Nathalie : Sens municipale avec sursis d'installation au 31/08/2015  
NUNES Aline : Trésorerie Sergines  
QUILLON Denis (ALD) : Trésorerie Auxerre  
BURIAU Laëtitia (ALD): Trésorerie Tonnerre

A l'issue des CAP, les représentants de Solidaires Finances Publiques ont voté contre ces mouvements dans la mesure où trop de postes sont restés vacants.

Vous trouverez ci-jointe la déclaration liminaire commune aux 2 CAPL qui a été lue lors de ces instances.

Les représentants de Solidaires Finances Publiques à ces 2 CAPL.

Catégorie C : Patricia IENZER – Stéphanie DROCHE – Olivier GAUTIER– Mathilde PINTADO  
experts: Jean-François DURET – Pascal AUGÉAT-MALTER

Catégorie B : Pascal AUGÉAT-MALTER – Valérie DE PALMA – Nadine ROGER – Hassan LARIBIA

*Nous vous rappelons que les agents de catégorie C, B et A qui souhaitent changer de structures et/ou de communes (même au sein de la RAN) doivent prendre contact avec le service des ressources humaines pour savoir s'ils doivent établir une fiche de vœux sur agora au plus tard le 21/01/2015.*

Vous pouvez également prendre contact avec:

- Pascal AUGÉAT-MALTER [pascal.augeat-malter@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:pascal.augeat-malter@dgfip.finances.gouv.fr)
- Valérie DE PALMA [valerie.de-palma@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:valerie.de-palma@dgfip.finances.gouv.fr)

balf syndicale: [solidairesfinancespubliques.ddfip89@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:solidairesfinancespubliques.ddfip89@dgfip.finances.gouv.fr)